

Immigration choisie à la japonaise

Le premier ministre Abe Shinzo et son Parti libéral-démocrate ont remporté les législatives anticipées du 14 décembre 2014. Malgré le niveau record d'abstention (47,4%), ils auront les mains libres, durant les quatre prochaines années, pour engager des réformes de structure impopulaires, dont l'adoption d'une politique d'immigration visant à faire face à la baisse accélérée de la population.

PAR MARC HUMBERT *

DEVANT le peu de résultats de sa politique surnommée « abenomics », le premier ministre Abe Shinzo avait décidé, en novembre 2014, de demander l'assentiment des urnes pour poursuivre son programme. Il a fait voter les électeurs sur le slogan *Kono michi shikanai* (« Il n'y a que ce chemin ») – un décalque du fameux TINA (*There is no alternative*, « Il n'y a pas d'autre choix ») de la dirigeante britannique Margaret Thatcher. S'il a renoncé à la deuxième hausse de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), il entend tirer la troisième flèche de ses « abenomics » – les réformes de structure – après avoir décoché les deux premières : faire marcher la planche à billets et relancer les travaux publics.

Parmi toutes les mesures impopulaires envisagées, il y a celles qui visent à laisser entrer des travailleurs étrangers pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre non qualifiée. Celle-ci touche en particulier le bâtiment et les travaux publics, qui peinent déjà à assurer la reconstruction après la catastrophe de Fukushima. Bientôt, il va falloir réaliser les installations nécessaires pour les Jeux olympiques de Tokyo en 2020. Or la population décroît depuis sept ans, et le déclin est appelé à s'aggraver. Il y avait 3,6 actifs pour 1 retraité en 2000, il n'y en aura plus que 1,9 en 2025.

M. Abe avait commencé à traiter de cette situation avant les élections, en menant campagne pour relever le taux d'activité féminin (ce sera long) et en prenant le pari de l'immigration. Dès février 2014, devant

le comité du budget de la Chambre des députés, il avait affirmé que « l'acceptation ou non de plus de migrants est une question essentielle pour l'avenir du pays et les conditions de vie de notre peuple (1) ». Sur cette base, des experts ont été mobilisés puis conviés à une rencontre à sa résidence officielle en avril, à l'issue de laquelle a été dévoilé un scénario visant à ralentir la baisse du nombre d'habitants. Au lieu de passer de cent vingt-sept millions en 2010 à quatre-vingt-sept millions en 2060 comme le prévoient les études japonaises, la population se stabiliserait aux alentours de cent dix millions si le taux de fécondité remontait à 2,07 en 2030 (il est à 1,39 actuellement, contre 2,1 en France) et si le Japon accueillait, chaque année, deux cent mille immigrants.

M. Abe a tenu le même discours à la télévision, fin avril, tout en se défendant : « Il ne s'agit pas d'une politique d'immigration. Nous souhaitons que les étrangers travaillent et gagnent de l'argent pour une période de temps limitée, puis qu'ils retournent chez eux. » Le mois suivant, il confirmait le sentiment général de réticence : « Dans les pays qui ont accepté l'immigration, il y a eu beaucoup de frictions, beaucoup d'insatisfaction, à la fois de la part des nouveaux arrivants et de la population déjà présente dans le pays » (*Japan Times*, 2 juin 2014). La version révisée de sa « stratégie de revitalisation du Japon » publiée fin juin a repris l'idée d'accueillir massivement des travailleurs non qualifiés, sans donner de chiffres.

souvent aussi par la population, ils connaissent une réussite économique et sociale comparable à celles des Japonais, d'après le sociologue coréen Kim Myung-soo (4).

Depuis la fin des années 1980, les Coréens ont perdu leur position de communauté étrangère quasi unique, non pas en raison d'une naturalisation accélérée, mais parce que le nombre d'étrangers – resté pratiquement stable jusque-là – a commencé à croître. Sous la pression internationale, le Japon a pris sa part des réfugiés indochinois. De plus, les entreprises qui créent des emplois non qualifiés et mal payés ont incité les autorités à assouplir les conditions d'entrée des travailleurs, en particulier asiatiques. Le gouvernement met alors en place deux dispositifs. En 1993 est créé un système de stagiaires apprentis techniques, qui évoluera mais qui fonctionne encore aujourd'hui, une couverture formelle a permis de faire venir de jeunes travailleurs peu qualifiés, pour une durée maximale de trois ans. Fin 2013, ils étaient plus de cent cinquante mille apprentis, chinois pour plus des deux tiers.

Le second dispositif s'est appuyé sur la création d'un visa pour les personnes d'origine japonaise. Adepte du principe du droit du sang, le Japon a ouvert ses portes à des *nikkeijin*, des descendants de Japonais, qui reviennent de pays où avaient émigré leurs parents dans la première moitié du XX^e siècle, comme le Brésil. Les entreprises vont les recruter sur place, mais ils font officiellement une sorte de « retour au pays ». Ils ont du sang japonais et, pour la plupart, des traits japonais ; et semblent prêts à se fondre dans la population. Mais les choses se sont passées autrement.

Le nombre des *nikkeijin*, surtout brésiliens, a rapidement augmenté, de quinze mille quand la loi a été votée, en 1989, à plus de trois cent mille en 2007. Ils se sont concentrés dans six départements sur les quarante-sept que compte le Japon : Aichi, Shizuoka, Mie, Gifu, Gumma, Kanagawa (situés entre Tokyo et Kyoto). Une petite ville comme Ozami (quarante-deux mille habitants) abritait 12% d'étrangers, presque dix fois le taux moyen du Japon. La concentration s'est opérée aussi dans l'habitat, en raison de la discrimination

dans le secteur locatif privé. Ces Brésiliens ressemblant à des Japonais ne parlent pas japonais et sont donc considérés comme analphabètes. Des citoyens ont créé et animé des associations de soutien pour les accompagner dans leurs démarches, leur apprendre la langue. Des municipalités concernées ont mis en place des aides pour faciliter la vie des étrangers au sein de leur cité. Certaines, telle Kawasaki au sud de Tokyo, organisent une participation

politique locale spécifique en créant des conseils consultatifs de résidents étrangers. Un mouvement en faveur du droit de vote local des immigrants est né.

Lors de la crise de 2008, beaucoup de *nikkeijin* ont été licenciés. Le gouvernement a mis en place une aide au retour au Brésil, assortie d'un engagement à ne pas revenir en demandant le même statut (5). Ils ne sont plus que cent quatre-vingt mille aujourd'hui.

« Une nation, une langue, une race »

EN 2005, dans son plan de contrôle de l'immigration, le gouvernement a fait écho aux initiatives locales, et les étrangers sont considérés non comme des citoyens, mais comme des *seikatsusha*, ce qui signifie à peu près des « personnes de la vie quotidienne ». Le ministère des affaires intérieures et de la communication a affiché dans la foulée la décision de promouvoir une *tabunka kyosei*, une « coexistence multiculturelle ». Les étrangers ne sont plus systématiquement l'objet de contrôles.

Ce n'est pas du goût de tout le monde. L'extrême droite reste mobilisée contre les Coréens et tous les étrangers, et elle a formé des collectifs *zaitoku-kai* contre les prétendus « privilégiés » qu'on leur accorde ; ils vont vociférer des slogans racistes et des menaces dans les lieux abritant une proportion significative d'étrangers. Même si la grande majorité de la population japonaise reproche ce comportement, elle ressent une inquiétude vis-à-vis des étrangers, considérés comme une menace potentielle à l'ordre public dans un pays où la criminalité est faible : on y compte par an, pour 100 000 habitants, 4 vols (contre 181 en France et 133 aux États-Unis) et 0,5 meurtre (contre 1,4 et 5) (6). L'opinion publique est prompt à en rendre responsables les étrangers.

Les Japonais sont enclins à penser que, si le pays est une sorte de havre de paix sociale et civile, ils le doivent à l'homogénéité de leur population. De fait, des études sur la diversité ethnique, linguistique et religieuse dans les pays de

l'OCDE classent le Japon en bas de l'échelle, en 2000 comme en 1985 (7).

On pourrait multiplier les déclarations de hauts personnages politiques encourageant cet attachement à une identité unique et homogène, source de la grandeur du Japon, qu'il ne faut pas laisser dégrader en ouvrant la porte à l'immigration. M. Aso Taro, alors ministre de l'éducation, déclarait en 2005 : « Le Japon est une nation, une civilisation, une langue, une culture, une race. » Des propos qui font écho à tout un courant ultranationaliste et culturaliste datant d'avant la guerre, mais qui persiste. Il faudra que le nombre de ceux qui restent sous cette influence se réduise suffisamment pour que le projet de laisser entrer deux cent mille étrangers par an puisse se concrétiser et contribue au succès des « abenomics » – pour lesquels la question de l'immigration n'est certainement pas le seul défi.

(1) Déclaration du 13 février rapportée par *Japan Times*, Tokyo, 18 mai 2014.
(2) « Etudes économiques de l'OCDE : Japon », Paris, 2011.
(3) Yasunori Fukuoaka, *Lives of Young Koreans in Japan*, Trans Pacific Press, Melbourne, 2000.
(4) Kim Myung-soo, « Les caractéristiques de la xénophobie au Japon », *Hommes & migrations*, n° 1302, Paris, avril-juin 2013.
(5) Cette disposition restrictive a été abolie en 2013.
(6) « Crime and criminal justice statistics », Office des Nations unies contre la drogue et le crime, 15 mai 2014, www.unodc.org.
(7) Cf. Natalia Patsiaruk, John L. Campbell et John A. Hall, « Measuring cultural diversity: Ethnic, linguistic and religious fractionalization in the OECD », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 35, n° 2, Routledge, Londres, février 2012.

Pas d'accès aux emplois publics

ORGANISER l'entrée annuelle d'un nombre important de travailleurs non qualifiés ne va pas sans difficultés, car cela entre en contradiction avec la position de principe suivie par le Japon depuis l'après-guerre : pas d'immigration. La population demeure réticente. Si ce principe a été un peu contourné après 1985, les entrées ainsi que les naturalisations sont restées faibles en regard de celles des principaux pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Selon celle-ci (2), le Japon comptait 1,6% d'étrangers en 2008 (dernières statistiques connues), contre 5,8% en Allemagne. La part de la main-d'œuvre née à l'étranger dans l'ensemble des actifs est marginale (0,3%), alors qu'elle atteint 5,6% en France, 9,4% en Allemagne et plus de 15% aux États-Unis. De plus, les naturalisations se font au compte-gouttes : elles ont été accordées à 0,5% des nouveaux venus en 2013, contre, par exemple, 2,6% en France. En outre, les naturalisés sont à 43% des Coréens.

Ces derniers ont longtemps constitué les quatre cinquièmes des étrangers comptabilisés au Japon. La colonisation de la Corée, à partir de 1910, en avait fait des sujets de l'empereur ; et, présents sur le sol nippon, ils pouvaient voter. Mais ils sont devenus officiellement étrangers lorsque le Japon a retrouvé sa souveraineté en 1952. Le gouvernement a adopté une loi qui définit la nationalité japonaise en les excluant.

Aux plus de deux millions de Coréens vivant alors au Japon, il a été proposé de retourner dans leur pays d'origine, libéré du joug nippon. Six cent vingt mille sont restés, et ont été victimes d'encre plus de discriminations que par le passé. Pourtant, tout en souhaitant maintenir leurs traditions cul-

tuelles, ils voulaient continuer à vivre au Japon, dont eux-mêmes et leurs enfants parlaient la langue ; et souhaitent bénéficier des mêmes droits que les Japonais. Certes, ils pouvaient demander la nationalité, mais, jusqu'en 1985, il leur fallait pour cela abandonner leur nom coréen. A cette date, seuls cent cinquante mille Coréens avaient été naturalisés. Depuis, il est possible d'écrire son patronyme à la japonaise. Mais les conditions sont demeurées draconiennes, et les naturalisations en nombre réduit.

En dehors de leurs centres culturels et de leurs écoles, les Coréens se fondent dans la population et ne sont repérés que lorsqu'ils doivent montrer leurs papiers. Bien que nombre de familles japonaises ne souhaitent pas que l'un de leurs enfants prenne un conjoint coréen, bien des amours se sont noués avant l'aveu de l'origine coréenne ; les mariages mixtes ont été nombreux. D'après une étude du sociologue Yasunori Fukuoaka (3), sept mariages sur onze de ces Coréens, dits *zainichi* (résidents au Japon) ou *old-comers* (anciens arrivants), se font avec un partenaire japonais, et les quatre autres avec un autre *zainichi*. Ces mariages mixtes sont plus importants encore si l'on compte ceux que nouent des Coréens *newcomers* (nouveaux arrivants) en provenance de Corée du Sud, en nombre croissant depuis les années 1980 : ils sont désormais cent quatre-vingt mille environ, pour le double de *zainichi*.

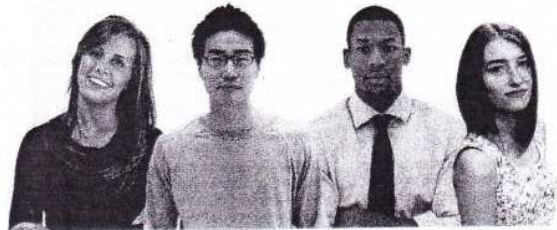
Au fil du temps, la situation de ces derniers s'est améliorée. Ils ont obtenu un statut spécial de résident de long terme (en 1991) puis, à la suite de manifestations, ont été exemptés (en 1993) d'empreintes digitales sur leur carte de résident – mesure étendue à tous les résidents en 2000, avant que l'obligation soit rétablie sept ans plus tard au nom de la lutte contre le terrorisme. Certains droits sociaux, comme la retraite, leur ont été accordés. Malgré les discriminations infligées par la loi (pas de droit de vote ni d'accès aux emplois publics) et

Le Monde | LOBS | Télérama | Courrier international | Challenges
présentent

LE SALON DES MASTERS & MASTÈRES SPÉCIALISÉS

SAMEDI 17 JANVIER 2015 10h - 18h

LES DOCKS - CITÉ DE LA MODE ET DU DESIGN
34 QUAI D'AUSTERLITZ - PARIS
ENTRÉE GRATUITE



Inscrivez-vous sur : WWW.SALONDESMASTERS.COM



RENDEZ-VOUS SUR **CAMPUS**
en partenariat avec **digischool**
campus.lemonde.fr



* Professeur d'économie politique à l'université Rennes-I, ancien directeur de la Maison franco-japonaise de Tokyo (2008-2011), directeur adjoint du Centre de recherche de la culture japonaise de Rennes.